



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-24288>

Département(s) de publication : **37**

Annonce n° **26-24288**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire

Correspondant : M. BIGEY Frédéric, Directeur

Adresse : 50, avenue avenue Marcel Dassault B.P. 40661, 37206 TOURS

Coordonnées :

Courriel : Cpdl.MarchesPublics@efs.sante.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SERVICE D'HISTOCOMPATIBILITE HLA DU SITE DE TOURS BRETONNEAU

Lieu d'exécution : 2 boulevard Tonnellé, 37000 Tours

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet les travaux de la réhabilitation du service d'histo-compatibilité HLA du site de TOURS BRETONNEAU de l'Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire. Les travaux se dérouleront en site occupé et en activité. La consultation est engagée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R. 2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique. La durée du marché public prendra effet à compter de sa date de notification et se terminera à la fin de l'année de parfait achèvement, le cas échéant prolongée. La durée prévisionnelle des travaux est de 22 mois (incluant la phase de préparation). - Date prévisionnelle de notification des marchés : JUILLET 2026 - Démarrage travaux: SEPTEMBRE 2026 - Fin des travaux : AVRIL 2028 Les travaux seront nécessairement découpés en 3 phases successives, se répartissant entre septembre 2026 et 2028 et qui suivent un plan pluriannuel d'investissement • 2026-2027 partie Sérologie (6 mois de travaux estimés) ; • 2027 partie Biologie Moléculaire (6 mois de travaux estimés) • 2028 Bureau technicien de laboratoire-encadrant-stockage (4 mois de travaux estimés).La date maximale de réception des travaux est fixée au 15/04/2028

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

22 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des travaux : 09/09/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros. Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée. Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché. Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché. De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Commentaire sur les justifications : La présentation des candidatures et des offres énumérant les documents demandés est décrite à l'article 1.10.3 du règlement de consultation (RC). Les documents demandés à l'attributaire avant la signature du marché sont indiqués à l'article 1.12 du règlement de consultation (RC)

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 40 points apprécié au regard du montant global et forfaitaire mentionné par le candidat dans la DPGF. Concernant le prix, la note maximale sera attribuée à la meilleure offre, puis sera appliquée une règle de 3 inversée. : 40%
- Valeur technique : 60 points apprécié au regard de la
 - Pertinence des moyens humains et matériels affectés au projet : 10 points
 - Pertinence du calendrier proposé par le candidat : 15 points
 - Pertinence de la méthodologie d'intervention mise en œuvre pour répondre aux enjeux de l'opération : 15 points
 - Pertinence des engagements du candidat pour réduire l'impact environnemental de son activité, mais aussi de soutenir les initiatives vertueuses dans le cadre de sa politique RSE en lien avec les prestations à réaliser : 10 points
 - Pertinence des matériaux et équipements proposés (avec fourniture des fiches techniques associées) selon les demandes du CCTP : 10 points : 60%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 16/04/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2026EFS-CPDL414

Renseignements complémentaires : Une visite du site est obligatoire. L'offre d'un candidat n'ayant pas réalisé cette visite sera déclarée irrégulière. La visite du site est obligatoire, parmi exclusivement les dates ci-dessous : • Vendredi 13/03/2026 à 09h00 • Mercredi 18/03/2026 à 14h00 • Mardi 24/03/2026 à 09h00 • Jeudi 02/04/2026 à 09h30 • Mardi 07/04/2026 à 09h00 La prise de rendez-vous préalable doit se faire exclusivement par courriel unique mais adressé à tous les destinataires mentionnés à l'article 2.4 du Règlement de consultation. Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation soit avant le 07/04/2026 à 23h59. Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme. Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres soit avant le 09/04/2026 à 23h59.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Contact : Les conditions de remise des offres et des candidatures sont décrites au règlement de consultation, notamment à l'article 3.2.

Coordonnées :

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour un lot

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - CURAGE – GROS ŒUVRE-ETANCHEITE
- **Lot(s) 2** - MENUISERIES EXTERIEURES
- **Lot(s) 3** - CLOISONNEMENTS
- **Lot(s) 4** - MENUISERIES INTERIEURES
- **Lot(s) 5** - REVÊTEMENTS DE SOLS
- **Lot(s) 6** - PEINTURES
- **Lot(s) 7** - : ÉLECTRICITÉ COURANT FORT & FAIBLE
- **Lot(s) 8** - CHAUFFAGE - CLIMATISATION – PLOMBERIE SANITAIRES
- **Lot(s) 9** - PAILLASSES

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/03/2026